



Communiqué de presse

Berne, le 3 septembre 2018

*Les Érythréennes et les Érythréens admis à titre provisoire sont contraints à l'illégalité*

## **La Confédération mise sur l'intimidation plutôt que sur des solutions**

**La Confédération persiste dans sa pratique restrictive à l'égard des réfugiés érythréens : le secrétariat d'État à la migration (SEM) lève l'admission provisoire d'une vingtaine Érythréennes et Érythréens – le droit à la protection de près de 2800 d'entre eux doit être réexaminé en 2019. Mais la Suisse ne peut pas renvoyer les personnes concernées dans leur pays. Elles sont ainsi contraintes à la précarité et à l'illégalité. L'OSAR critique sévèrement cette pratique absurde et inhumaine. La Confédération cède à la pression politique intérieure au lieu de chercher des solutions.**

Sur la base du projet pilote du SEM visant à réexaminer l'admission provisoire des réfugiés érythréens, une vingtaine d'entre eux perdent leur statut de séjour en Suisse. Mais le SEM ne compte pas en rester là : il envisage en effet la levée de l'admission provisoire de 2800 autres Érythréennes et Érythréens. Celles et ceux qui perdent leur statut de protection se retrouvent dans l'illégalité. Ils ne peuvent en effet pas rentrer chez eux, car dans cette dictature de la corne de l'Afrique, les violations des droits de l'homme sont toujours monnaie courante et le régime érythréen refuse les rapatriements forcés. Les personnes concernées restent en Suisse – contraintes à la précarité indigne et à l'aide d'urgence, sans accès à l'intégration et au marché de travail. « La fermeté de la Confédération n'est pas une solution mais un effet de manche politique » explique Peter Meier, responsable Politique d'asile OSAR : « Tant que les conditions ne s'améliorent pas durablement en Érythrée et ne permettent pas le retour, la Confédération devrait faciliter l'accès des personnes concernées au marché du travail au lieu de les contraindre à l'aide d'urgence et de les laisser livrées à elles-mêmes. »

### **Une politique symbolique au détriment des personnes concernées**

Pour l'OSAR, la manière de procéder du SEM est inquiétante. Il n'existe toujours pas d'informations sûres et fiables sur la situation en Érythrée ni d'indices permettant de penser que la situation sur place s'est améliorée. C'est ce que reconnaissent les autorités suisses qui ont fait part de leur inquiétude au Conseil des droits de l'homme en mars 2018 concernant la situation des droits de l'homme en Érythrée et l'absence d'accès libre et indépendant au pays. Le Tribunal administratif fédéral a lui aussi critiqué à plusieurs reprises le manque d'informations. L'OSAR estime que le fait de lever l'admission provisoire d'Érythréennes et d'Érythréens sur une base aussi fragile est de la négligence.

Ce d'autant plus que la Suisse, en procédant de la sorte, va beaucoup plus loin que tous les autres pays européens. Au cours de ces trois dernières années, le SEM a régulièrement durci sa pratique en matière d'asile : le départ illégal de la dictature répressive n'est plus considéré comme un élément pertinent du point de vue du droit des réfugiés, le retour en Érythrée n'est considéré comme inacceptable qu'en cas de circonstances particulièrement défavorables et le recrutement de force à durée illimitée dans le service national érythréen n'est plus considéré comme un risque grave du point de vue des droits de l'homme. Le Tribunal administratif fédéral a cautionné après coup ces durcissements de la procédure dans trois jugements de principe discutables. « Le

Département de la justice cède à la pression politique intérieure et mise sur l'intimidation », indique Peter Meier : « Il pratique une politique symbolique dangereuse au détriment des Érythréens en quête de protection que personne n'aide. »

**Demandes de précisions :**

Michael Flückiger, Responsable communication OSAR,

[peter.meier@fluechtlingshilfe.ch](mailto:peter.meier@fluechtlingshilfe.ch); Direct/mobile (déviation) : +41 31 370 75 15